

sorcier®

CONDITIONNEMENTS

Emballages

1 L (x 12)

5 L (x 4)

Palettes

1 L : 720 L

5 L : 400 L

EMB : NICHINO Europe Co., Ltd

FICHE D'IDENTITE

Composition

26,5 g/l de pyraflufène-éthyl (ISO) (2,6% p/p)

Formulation

EC - concentré émulsionnable

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2110101

Identifiant Unique de Formulation

NGF0-S0CC-Q003-X3WF

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

NICHINO Europe Co., Ltd – Vision Park Histon – 5 Pioneer Court – CB24 9PT CAMBRIDGE – Royaume-Uni

Distributeur et ® marque déposée

PHILAGRO FRANCE – SAS au capital de 9 912 500 € -
RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy –
10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-
Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64

*Consulter les usages autorisés dans le livret

Consulter le livret avant toute utilisation

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



DANGER

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261 : Éviter de respirer les brouillards et vapeurs.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir et appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Dans le cas d'une utilisation en défanage pomme de terre :

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Dans le cas d'une utilisation en épamprage vigne :

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Dans le cas d'une utilisation en désherbage vigne :

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages avant floraison et d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages après floraison.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 64 ou sur internet : www.quick-fds.com

Tableau des usages autorisés

Traitement des parties aériennes – Désherbage

En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation en plein champ.

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

PREMIERS SECOURS

En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le pyraflufène-éthyl (ISO) est un herbicide de contact qui appartient à la famille des phénylpyrazoles.

Le pyraflufène-éthyl (ISO) appartient au GROUPE HERBICIDE **HRAC 14**. Pour plus d'informations sur les modes d'action, consulter la page : <https://phyteis.fr/ressources-formation/gerer-les-resistances/>

Il agit en bloquant la protoporphyrinogène oxydase (PPO).

Il provoque le dessèchement des feuilles et des tiges couvertes par la pulvérisation.

Culture	Cibles	Dose	Nombre maximum d'applications	Stades d'application	Délai Avant Récolte	ZNT Aquatique	ZNT Plantes non-cibles
Pommes de terre	Traitement des parties aériennes * Défanage	0,8 l/ha	2/an	-	14 jours	20 m	20 m
Vigne	Traitement des parties aériennes * Destruction des rejets	0,2 l/hl* (max 0,8 l/ha)	2/an	-	90 jours	5 m	20 m
	Désherbage des cultures installées	0,8 l/ha	2/an Intervalle minimal entre les applications : 28 jours	BBCH 19-75	90 jours	20 m**	5 m

* Voir recommandations d'emploi.

** Dont DVP 5 m pour les usages avant début floraison et 20 m pour les usages après début floraison.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI

Conditions d'application

Désherbage de la vigne

Désherber uniquement sur vignes de plus de 4 ans dont les souches sont complètement lignifiées.

Appliquer en plein ou sur le rang, avec des caches en adaptant la pression pour n'avoir aucune dérive. Ne pas traiter en cas de fortes températures.

Traiter sur des adventices jeunes aux stades cotylédons à 2 feuilles, à la dose de 0,8 l/ha avec un adjuvant autorisé de type huile minérale ou huile végétale. La liste des adjuvants recommandés est disponible sur la page produit **SORCIER®** sur le site internet de Philagro : www.philagro.fr.

Il est possible de renouveler le traitement en respectant un intervalle de 28 jours entre les 2 applications.

En respectant ces recommandations, le produit est efficace sur les adventices dicotylédones.

L'action de contact puissante permet une rapidité d'action de 3 jours.

L'usage en plein, en préservant les graminées, permet l'entretien des vignes enherbées sur l'inter-rang.

Délai sans pluie : 2 heures.

Epamprage de la vigne

L'efficacité du traitement dépend de la qualité de pulvérisation. Elle doit être réalisée de façon homogène, avec des jets et un débit soigneusement vérifiés. Adap-

ter le type de buse et le nombre pour une meilleure répartition sur les pampres et bien vérifier l'orientation des buses en début de traitement afin de s'assurer d'une bonne couverture des pampres.

Traiter lorsque les pampres ont une taille de **10 à 20 cm**, avant lignification. Bien mouiller les pampres.

Appliquer une concentration de bouillie de **0,2 l/hl de produit** avec un volume d'eau de **50 à 80 litres/km** (ne pas dépasser la dose de 0,8 l/ha/passage).

Il est possible de réaliser 2 applications de **SORCIER®**, notamment sur des cépages qui émettent beaucoup de pampres.

Epamprer uniquement sur vignes de plus de 4 ans dont les souches sont complètement lignifiées.

Utiliser rapidement la bouillie après sa préparation.

Utiliser une cuve sans fibre de verre nue.

Délai sans pluie : 2 heures.

Ne pas traiter en cas de fortes températures.

Prendre toutes les précautions pour ne pas avoir de dérive :

- Traiter en l'absence de vent et par temps calme : 0-1 Beaufort.
- Localiser la pulvérisation sur la zone des pampres.
- Régler votre appareil de traitement à la pression la plus faible possible selon la buse employée.
- Utiliser un pulvérisateur équipé d'un cache.
- Ne pas employer de buses d'un angle supérieur à 80°.
- Utiliser des buses à limitation de dérive ou ajouter un adjuvant adapté à la limitation de dérive.
- Ne pas utiliser de buse à turbulence ou à jet double.

Application avec une lance

- Ne pas utiliser de buse à turbulence ou à jet double.
- Ne pas pulvériser de bas en haut.
- Diriger le jet vers les pampres à traiter sans geste ample.

Application avec une épampreuse chimique

- Assurer une parfaite étanchéité des brosses et des jupes au sol et sur la ligne de ceps.
- Adapter la vitesse d'avancement pour éviter l'effet « vortex » (remontée de pulvérisation).

Défanage des pommes de terre

Conditions	Usage	Période de traitement
Défanage classique en début de sénescence naturelle de la culture	Défanage avec le produit seul	Appliquer à 0,8 l/ha avec un adjuvant* dès le début de la sénescence naturelle de la culture. Réaliser une deuxième application 8 jours plus tard à 0,8 l/ha avec adjuvant*.
	Défanage en programme de défanants	Faire une première application avec un défanant défoliant autorisé pour détruire la végétation. Appliquer ensuite à 0,8 l/ha avec un adjuvant* 5 à 7 jours plus tard.
	Défanage après broyage	Effectuer le broyage avec un équipement adapté, en laissant une hauteur de tiges d'environ 15 à 20 centimètres. Sur buttes non encombrées par des résidus végétaux, appliquer avec un adjuvant* entre 1 et 3 jours après l'intervention mécanique à raison de 0,8 l/ha avec adjuvant*.
Défanage précoce et production de plants	Défanage en programme	Consulter le technicien de votre organisation de producteurs.

* Utilisation avec un adjuvant extemporané autorisé de type huile minérale ou huile végétale.

Traiter avec un volume d'eau suffisant pour assurer une parfaite couverture du feuillage ou des tiges (250 à 400 litres par hectare selon le volume de végétation). Adapter le volume de bouillie pour éviter le ruissellement.

Utiliser des buses à limitation de dérive.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'y a pas de cultures adjacentes potentiellement sensibles lorsque le produit est appliqué comme recommandé.

L'utilisation est déconseillée si l'hygrométrie de l'air est très faible ou excessive.

Avec un matériel calibré, appliquer une pression suffisante afin d'assurer une bonne pénétration du traitement dans la végétation.

L'utilisation permet l'implantation de toutes les cultures dans le cadre de la succession normale.

Il est conseillé de maintenir une protection anti-mildiou de la parcelle jusqu'à l'obtention d'un défanage complet.

Précautions d'emploi

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.

- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

- 1) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
- 2) Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).
- 3) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 4) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 5) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.

- 6) Compléter le niveau d'eau.
- 7) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 8) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour

réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.





Conserver à une température supérieure à - 10°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.






Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pulvérisateur à rampe

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
		PULVÉRISATEUR A RAMPE			
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION PULVÉRISATION VERS LE BAS		NETTOYAGE
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB(3)					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)				En cas d'intervention sur le matériel	

*En cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Pulvérisateur à dos

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR*
		PULVERISATEUR A DOS			
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION	NETTOYAGE	
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 4	Type 4 avec capuche	Type 4	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
BOTTES certifiées EN 13 832-3					

*En cas d'entrée dans la culture après traitement.

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection individuelle (EPI), se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations ci-dessous :

1 VIDER
Vider complètement le pulvérisateur (en appliquant sur la parcelle).

2 DILUER
Diluer 5 fois minimum le volume de bouillie restant dans la cuve et l'épandre sur la parcelle traitée.

3 RINCER
Rincer **IMMEDIATEMENT** soigneusement l'intérieur de la cuve (sans oublier la paroi du haut de la cuve) à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex. 60 litres si cuve de 600 litres). Ensuite vider complètement le pulvérisateur.

4 PRODUIT NETTOYANT RECOMMANDÉ
Ajouter le produit nettoyant à la dose préconisée par le fabricant (All Clear Extra, Végénet, Etincel)
1. Remplir la cuve à moitié d'eau. Ajouter le produit nettoyant à la dose préconisée par le fabricant.
2. Mettre l'agitateur en marche et faire circuler un peu de cette solution concentrée dans les tuyaux et les rampes.
3. Terminer le remplissage complet de la cuve et laisser agir selon la recommandation du fabricant du nettoyant. Vider ensuite complètement le pulvérisateur.

5 NETTOYER
Les jets et filtres doivent être démontés et nettoyés séparément avec une solution à base du même produit nettoyant.

6 RINCER
Rincer la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex. : 60 litres si cuve de 600 litres). Vider complètement. Répéter le rinçage si nécessaire jusqu'à la disparition complète du traceur.

L'élimination des eaux de vidange ou de rinçage (effluents) doit se faire en respectant la législation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/)

FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les

conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phyto-data.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 05/2023